

Commune de LA HAUTE MAISON

Date de dépôt : 11 mars 2023  
Demandeur : M. LIEPA Olivier  
Pour : **modifier la clôture sur rue et installer un portail et portillon**  
Adresse terrain : 7 Le Village  
à LA HAUTE MAISON (77580)

**ARRÊTÉ 2023-06**

**de non opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de LA HAUTE MAISON**

La Maire de LA HAUTE MAISON,

Vu la déclaration préalable présentée le 11 mars 2023 par M. LIEPA Olivier demeurant 7 Le Village, à LA HAUTE MAISON (77580) et enregistrée par la mairie de LA HAUTE MAISON sous le numéro DP 077.225.23.00001.

Vu l'objet de la déclaration pour :

- Modifier la clôture sur rue et installer un portail et portillon ;
- Sur un terrain situé 7 Le Village, à LA HAUTE MAISON (77580) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/02/2015 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en date du 11/03/2023 ;

**ARRÊTE**

**Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à LA HAUTE MAISON, le 07 avril 2023

La Maire  
Albane ANCELIN



**NOTA** : Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de solliciter auprès des services compétents la permission de voirie correspondante.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*